ABC Infos

N°1 – Automne 2011

Communauté de communes Arnon Boischaut Cher

Bulletin d'information de la communauté de communes Arnon Boischaut Cher

Sommaire

- Édito 1
- Le mot du Président 2
- Communauté de communes mode d'emploi 3
- Organigramme 5
- Travaux, voirie, assainissement 7
- Enfance, jeunesse, loisirs, sports 8
- Matériel et personnel 9
- Environnement, espaces verts et assainissement collectif (DSP) 10
- Développement économique tourisme et communication 11
- Projets 12

Edito

Voici le premier numéro d'ABC Infos.
La communauté de communes, à l'instigation des communes qui la composent, a été dotée de prérogatives importantes dans un projet ambitieux qui sera détaillé dans ce journal.
La communauté de communes est administrée par les délégués (dans le conseil communautaire et dans les différentes commissions), par le bureau, les vice-présidents et le président élus.
L'intérêt des communes est donc toujours au cœur de toutes les actions.

Il a semblé nécessaire, pour améliorer la transmission des informations, de créer deux nouveaux liens. Ce journal est le premier lien ; le site Internet, en construction, sera le deuxième.
Qu'est-ce que la communauté de communes ? Que fait-elle? Pourquoi ? Comment ? Avec qui ?

Ce journal tentera de répondre, de manière aussi claire et complète que possible, à ces questionnements. Il rendra compte des actions mises en place et de l'avancement des différents projets, montrant une communauté de communes attentive aux vies des communes qui la composent, active pour le développement de nos territoires. Le souhait est donc d'informer mais également d'être à l'écoute en instaurant un dialogue constructif, bien nécessaire dans les turbulences de notre monde actuel.

Bonne lecture

Jean-Roger Mathé

Chambon - Châteauneuf sur Cher - Chavannes - Corquoy - Crézançay sur Cher - la Celle Condé - Lapan - Lignières
Montlouis - Saint Loup des Chaumes - Saint Symphorien - Serruelles - Uzay le Venon - Vallenay - Venesmes - Villecelin

Le mot du Président

Une nouvelle communauté de communes Pourquoi ? Pour qui ? Comment ?

En 2006, 60% de la population du Cher était regroupée en intercommunalités. En 2009, ce chiffre passait à 93%. En outre, cette année se met en place une grande réforme des collectivités territoriales ayant pour but de regrouper des communes et des intercommunalités pour mieux gérer certains domaines et mieux faire vivre nos territoires.

En ce qui nous concerne, pour anticiper et ne pas agir dans l'urgence, la communauté de communes des Rives du Cher et de l'Arnon et celle des Portes du Boischaut ont fusionné au 1er janvier 2011. Cette fusion avait été préparée plus d'un an à l'avance ; aussi, au titre de Conseiller général et président de cette nouvelle entité, je me dois de vous donner, aussi clairement et objectivement que possible, toutes les informations que vous êtes en droit d'attendre.

Notre nouvelle communauté de communes Arnon Boischaut Cher représente environ 7500 habitants et s'étend sur quelque 350 Km². Il s'agit donc d'une grosse entité à vocation rurale, forte de 16 communes. Par ce regroupement, la mutualisation des matériels et des forces doit permettre d'améliorer notre efficacité pour mieux faire vivre nos communes.

Comment avons-nous procédé ?

Dans un premier temps, il a fallu nous mettre d'accord entre communes et intercommunalités sur les compétences que devait exercer la communauté de communes Arnon Boischaut Cher, c'est-à-dire déterminer les secteurs dans lesquels, sous le contrôle des communes par le biais du conseil communautaire, la nouvelle entité exercera ses prérogatives. Dans un deuxième temps, il s'est agi de mettre en regard les projets et les moyens dont nous disposions.

Depuis le 1er janvier, après une période de rodage, M. Faucher, vice-président en charge du personnel (plus de 30 personnes) et du matériel (autour de 50 engins) a mis la machine en ordre de marche et, avec le conseil communautaire et les vice-présidents, les projets dont je souhaite vous faire part se mettent en place petit à petit. Ces projets sont ambitieux ; ils sont à la mesure de nos espoirs.

Il nous a d'abord semblé prioritaire d'offrir aux familles un accueil performant pour l'enfance et la jeunesse.

Tout ne peut pas se faire en un clin d'œil, mais au 1er janvier prochain, Mme Barbier, vice-présidente, fera des propositions concrètes. Probablement regroupés dans 2 ou 3 grands pôles, les jeunes seront accueillis pour des activités de détente, de sport ou de loisirs.

Dans le domaine de la voirie, sous l'impulsion de M. Renaudat, vice-président, un état des lieux a été fait, une hiérarchisation des urgences élaborée, des appels d'offres programmés : nous pouvons espérer l'amélioration de l'état de nos routes. D'autre part, les anciens projets de gros travaux (Vallenay, Venesmes, Uzay) seront bientôt en phase de réalisation.

M. Jullien, vice-président, avec l'importante équipe mise à sa disposition, a pu mettre en place une saine gestion des espaces verts. L'environnement tient une grande place dans ses préoccupations. Une bonne gestion de ce secteur concourt à l'amélioration de notre cadre de vie. Nous devons être efficaces.

Enfin, qu'il soit de l'initiative directe de la communauté de communes, des communes, du milieu associatif ou même privé, tout ce qui concourt à l'essor de notre territoire nous concerne.

Avec M. Mathé, vice-président, nous devons soutenir toutes actions économiques qui participent à notre développement. Je pense ainsi au développement de la filière bois, à la filière photovoltaïque, à la réflexion sur l'éolien, à des projets privés de méthanisation, etc.

Il s'agit aussi de favoriser le développement du tourisme. Notre potentiel patrimonial est grand. Est-il exploité à sa juste mesure ?

Avec ce journal, vous voyez s'installer le premier élément d'un système de communication et, conformément à notre souci de dialogue, bientôt le site Internet viendra compléter ce dispositif. Nous avons la chance d'avoir un maillage associatif important, ces deux éléments peuvent participer à une meilleure assise de nos actions.

Nous avons devant nous de grands chantiers, l'ampleur de la tâche ne peut que redoubler notre volonté de réussite, pour le bien de nos territoires et le mieux vivre de ses habitants.

William Pelletier
Conseiller général
Président de la communauté de communes ABC

Communauté de communes mode d'emploi

Qu'est-ce qu'une communauté de communes (CDC) ?

C'est une instance de coopération intercommunale. Les communes se regroupent et délèguent la gestion de certains domaines à la CDC ; elles font ainsi des économies tout en ayant un droit de regard sur les actions entreprises. La CDC est dotée de matériels importants, de personnels permettant d'assumer ses responsabilités.

Qui gère la communauté de communes (CDC) ?

En fonction du nombre de leurs habitants, les communes désignent des délégués. La réunion des délégués forme le conseil communautaire.
Le conseil communautaire désigne un bureau, instance moins nombreuse où chaque commune est représentée.
Le conseil communautaire élit président et vice-présidents qui sont à la tête de commissions reprenant l'ensemble des compétences de la CDC.

Quels sont les moyens dont dispose la communauté de communes (CDC) ?

Les impôts locaux payés par les citoyens (taxe d'habitation, taxes foncières, contribution foncière des entreprises) dont les taux sont fixés par la CDC. Chaque CDC perçoit de l'État "une dotation générale" de fonctionnement, elle peut percevoir de la part d'autres instances (Conseil général, Conseil régional, pays du Berry St Amandois) des aides et subventions pour des projets spécifiques.

Communauté de communes Arnon Boischaut Cher

Communauté de Communes mode d'emploi

Les compétences et les statuts

Deux domaines sont légalement obligatoires au cœur des actions :
- l'aménagement de l'espace
- les actions en faveur du développement économique et touristique.

Sept autres points ont été choisis :
1 - La protection et la mise en valeur de l'environnement (assainissement, sentiers, déchets ménagers, espaces verts)
2 - Les travaux sur la voirie
3 - La construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire
4 - La mise en place de structures pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.
5 - La création de zones éoliennes et photovoltaïques
6 - Les études et la rédaction de projets de développement culturel d'intérêt communautaire.
Récemment, deux modifications ont été apportées aux statuts à la demande expresse de la Préfecture : ajout de la compétence Signalisation et retrait de la compétence Enfouissement des réseaux. Cette décision est lourde de conséquences pour les communes qui devront faire face à des charges imprévues et qui intervient à un moment bien inopportun (pour Uzay le Venon, par exemple, et son assainissement qui devrait enfin voir le jour en 2012).
Le détail des statuts est consultable au siège de la CDC.

Jean-Roger Mathé

Organigramme

M. William Pelletier
Président de la communauté de communes
Arnon Boischaut Cher

MEMBRES ÉLUS

M. Paul Renaudat
1er vice-président
Travaux / Voirie / Assainissement (régie)

Mme Élisabeth Barbier
2e vice-présidente
Enfance / Jeunesse / Loisirs / Sports

M. Christian Faucher
3e vice-président
Matériel et personnel

M. Éric Jullien
4e vice-président
Environnement / Espaces verts / Assainissement collectif (DSP)

M. Jean-Roger Mathé
5e vice-président
Développement économique
Tourisme / Communication

Les Communes

La communauté de communes ABC est composée de 16 communes :

La Celle Condé, Chambon, Châteauneuf-sur-Cher, Chavannes, Corquoy, Crésançay-sur-Cher, Lapan, Lignières, Montlouis, Saint Loup des Chaumes, Saint Symphorien, Serruelles, Uzay le Venon, Vallenay, Venesmes et Villecelin se sont unies pour former cette nouvelle communauté de communes. Son siège administratif se situe à Châteauneuf-sur-Cher, 2 rue Brune. Le conseil communautaire est composé de 22 délégués : 1 par commune sauf pour Châteauneuf et Lignières qui en comptent chacune 3, et Vallenay et Venesmes qui comptent chacune 2 représentants. Le bureau, lui, est composé d'un représentant par commune, soit 16 représentants au total.
Cette représentativité, acceptée par tous, permet un juste équilibre entre petites et grandes communes.

Les élus, conseillers communautaires

TITULAIRE	FONCTION	COMMUNE	SUPPLÉANT
Jean-Marie BROCHARD	Maire	Chambon	Maryse JACQUIN-SALOMON
William PELLETIER Robert DELMAS Pierre ANGLADE	Maire Adjoint Conseiller municipal	Châteauneuf-sur-Cher	Gérard MOREAU
Paul RENAUDAT	Maire	Chavannes	Brigitte MARCADIER
Éric JULLIEN	Conseiller municipal	Corquoy	Carole LAGELINE
Jean GUILLOT	Adjoint	La Celle Condé	Pierre CHARTENDRAULT
René MARIÉ	Maire	Crézançay-sur-Cher	Annie DUBEAUD
Gérard ADAM	Maire	Lapan	Jean-Marc BOUCHERAT
Élisabeth BARBIER Alain CHEMAIN Jérôme PERCHET	Maire Conseiller municipal Conseiller municipal	Lignières	Solange DOUCET
Pierre BEAUJEAN	Maire	Montlouis	Martine CHAUSSÉ
Michel de PAULE	Adjoint	Saint-Loup-des-Chaumes	Jean-Paul BELLOT
Alain HORZINSKI	Maire	Serruelles	Monique AUBAILLY
Martine PERRIN	Maire	Saint-Symphorien	Jacques LARIVE
Jean-Roger MATHÉ	Conseiller municipal	Uzay le Venon	Gilles DELFOLIE
Christian FAUCHER Jean-Marc CHENON	Maire Adjoint	Bigny-Vallenay	Marcel DUSSAPIN
Gérard BEDOUILLAT Laurent JOUANIN	Maire Conseiller municipal	Venesmes	David GAURY
Sylviane CAGLIONI	Maire	Villecelin	Marcel VIDAL

Budget

Le premier budget communautaire a été voté le 27 avril 2011 à l'unanimité. Pour son fonctionnement, la CDC dispose de 1 700 000 €. Elle en utilise 50% pour rémunérer son personnel (32 personnes : salaires et charges, assurances, médecine, etc.), 25% pour sa gestion courante, 15% qu'elle reverse pour l'investissement ; le reste rémunère la charge financière et les autres charges de gestion courante. La CDC investit pour son territoire : elle utilise, pour ce faire, les excédents réalisés sur son fonctionnement (dans son budget de l'année et des années antérieures des deux anciennes CDC), soit 727 000 € ; elle perçoit également des aides, des subventions et dotations diverses (177 000 €) ; tout ceci lui permet de faire les travaux de voirie, d'acheter du matériel (camions, sableuse, minipelle), de mettre en place une politique de communication (logo, journal, site Internet).
Il est à noter qu'il s'agit ici du budget principal et que d'autres budgets sont affectés à l'assainissement et aux ordures ménagères.

Jean-Roger Mathé

Dépenses de fonctionnement

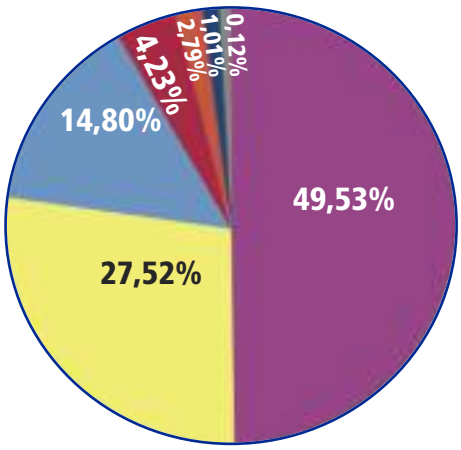

- Charges de personnel et frais assimilés
- Charges à caractère général
- Virement à la section d'investissement
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Opérations d'ordre de transferts entre sections
- Autres

Recettes de fonctionnement

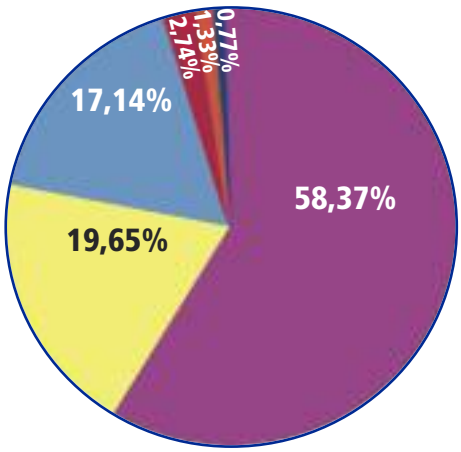

- Impôts et taxes
- Résultat de fonctionnement reporté
- Dotations, subventions et participations
- Autres produits de gestion courante
- Atténuations de charges
- Autres

Dépenses d'investissement

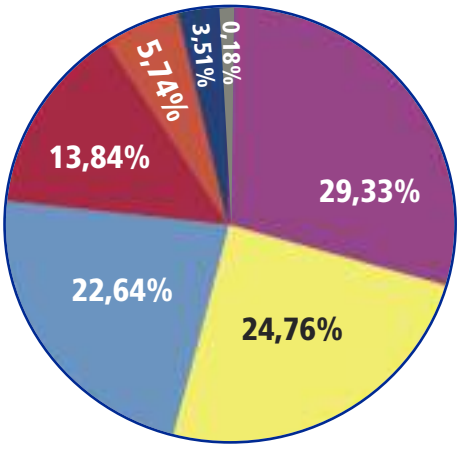

- Emprunts et dettes assimilées
- Solde d'exécution de la section d'investissement
- Immobilisations en cours
- Immobilisations corporelles
- Subventions d'équipements versées
- Immobilisations incorporelles
- Autres

Recettes d'investissement

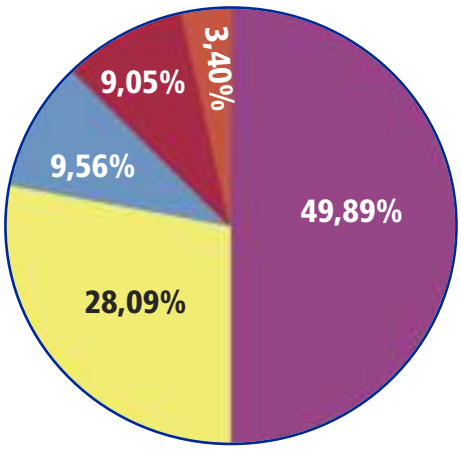

- Virement de la section de fonctionnement
- Dotations, fonds divers et réserves
- Emprunts et dettes assimilées
- Subventions d'investissement
- Opérations d'ordre de transferts entre sections

Travaux, voirie, assainissement

Vice-président : M. Paul Renaudat
Membres de la commission *: MM. Gérard Bedouillat, Jean-Marc Chenon, Jean-Roger Mathé, Jean-Marie Brochard, Alain Chemain, Éric Jullien, Pierre Beaujean*

Élu 1er vice-président de la communauté de communes Arnon Boischaut Cher lors de l'installation, le président m'a donné comme délégation la voirie, l'assainissement collectif en régie et les travaux. D'autre part, il m'a confié la présidence de la commission d'appels d'offres. Beaucoup de responsabilités, un travail important, quand on sait que la voirie est un sujet prioritaire pour les communes rurales que nous représentons. Cela m'a permis de connaître en détail le territoire de la communauté de communes mais aussi l'importance des travaux à réaliser dans l'immédiat. Il a été établi une programmation pour les années à venir et les priorités ont été définies.

L'assainissement collectif en régie

Aujourd'hui, la priorité qui me tient à cœur est la réalisation d'un réseau d'assainissement et une station de traitement à Uzay le Venon. La commission d'appels d'offres me permet d'avoir une connaissance en amont des travaux à réaliser mais aussi une connaissance des entreprises qui devront intervenir pour les travaux. C'est une charge lourde mais aussi très motivante. Je sais que je devrai y consacrer beaucoup de temps et je compte m'investir sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes, pour le bien de tous les habitants.

Paul Renaudat

Enfance, jeunesse, loisirs, sports

Vice-présidente : Élisabeth Barbier
Membres de la commission *:*
Mmes et MM. Christian Faucher, Sylviane Caglioni, Jean-Marie Brochard, Jean Guillot, Martine Perrin, Jérôme Perchet, Pierre Anglade

Les actions dirigées vers l'enfance et la jeunesse sont au cœur de nos priorités. L'objectif clairement défini est de pouvoir proposer, en partenariat avec le monde scolaire, institutionnel ou associatif, un service aux habitants de nos territoires en matière d'activités pour l'accueil et la gestion de l'enfance et de la jeunesse.

L'association *Sport'Anims Centre* possède déjà une expertise en la matière, puisqu'elle officiait sur les territoires de l'ancienne CDC des Portes du Boischaut et c'est vers elle que la nouvelle communauté de communes s'est tournée pour demander une étude complète. Dans le dossier en cours d'élaboration, il s'agit de :

- définir géographiquement les centres d'accueil (le territoire est vaste et il doit y avoir soit une proximité entre les centres d'accueil et les communes soit une organisation de transport facile) ;
- définir les périodes d'accueil (mercredi, petites et grandes vacances) ;
- mettre en phase centres d'accueil, tranches d'âges accueillies et activités proposées ;
- proposer des tarifs adaptés pour permettre l'accueil de tous les jeunes.

Le dossier est en cours d'élaboration. *Sport'Anims Centre* travaille avec minutie sur chacun des points abordés et doit faire des propositions concrètes dans des délais raisonnables.

La complexité et l'importance de ce dossier nécessitent réflexion pour la CDC, qui établirait avec cette association une convention globale et détaillée.

Pour toutes ces questions (d'actualité et de prospective) vous pouvez dès aujourd'hui contacter Gaëlle Bergeron, (personne référente sur ce dossier) au 06 12 10 06 19 ; son bureau est situé au centre administratif de la CDC 2, rue brune à Châteauneuf-sur-Cher.

Élisabeth Barbier

Matériel et personnel

Vice-président : Christian Faucher
Membres de la commission *:*
MM. Paul Renaudat, Gérard Bedouillat, William Pelletier, Alain Chemain, Laurent Jouanin

Avec Dominique Luquet comme responsable des services techniques, il s'agit, dans cette nouvelle communauté de communes, de gérer quelque 50 engins (camions, tracteurs, balayeuses, tractopelles, etc). La mutualisation des matériels a permis de disposer des moyens nécessaires pour intervenir sur l'ensemble du territoire.

Depuis le début de l'année, les 22 employés qui forment le pôle technique se sont évertués à assurer le broyage sur l'ensemble des communes, mener à bien les dérasements nécessaires, l'entretien des fossés ainsi que l'élagage des arbres. Cet été, malgré des conditions climatiques difficiles, nos communes ont été généreusement fleuries (7 000 plants, 400 jardinières, 200 km à parcourir chaque semaine avec 20m^3 d'eau).

Dans l'organigramme ci-dessous, on constate que la communauté de communes emploie 32 personnes, ce qui représente une masse salariale avoisinant le million d'euros.

La fusion a nécessité une remise à plat des rôles et statuts de chacun dans les différents pôles d'activités.

La structure est maintenant bien en place, pour la satisfaction de chacun.

Christian Faucher

MEMBRES SALARIÉS

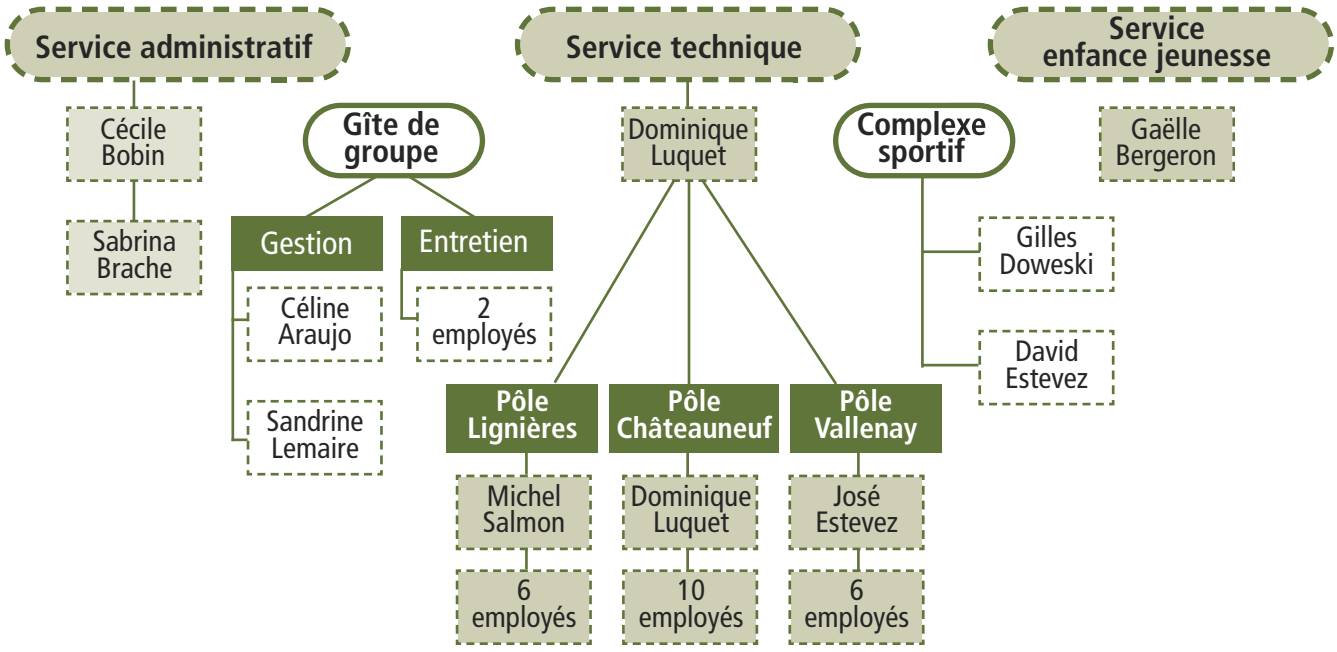

Environnement, espaces verts et assainissement collectif
en délégation de service public

Vice-président : Éric Jullien
Membres de la commission :
Mme et MM. Michel de Paule, Jean-Marc Chenon, Pierre Anglade, Jean Guillot, Élisabeth Barbier, Gérard Adam

Environnement et espaces verts

Compétence optionnelle et "historique" de la communauté de communes, elle a représenté, à la création de la communauté de communes en 1993 et surtout à partir de 1995, les plus gros transferts en termes de personnel et de matériel des communes vers ce nouvel EPCI *(Établissement public de Coopération intercommunale)*. Cela a permis, en mutualisant ces ressources, de réduire considérablement les charges de ces communes rurales.
Aujourd'hui, les charges de personnel et de matériel affectées à cette compétence représentent 837 000 € pour le budget 2011.
Les travaux effectués dans le cadre de cette compétence regroupent toutes les opérations de fleurissement (plants, préparation des jardinières, massifs, arrosage…), d'entretien de la voirie communale, des chemins ruraux et des espaces verts (tonte, broyage, fauchage, taille, désherbage…).
La collecte et le traitement des déchets ménagers est une compétence de la communauté de communes qui n'est pas exercée directement mais transférée au Smirtom du St Amandois.
La place croissante des enjeux environnementaux dans la société nous oblige à faire évoluer nos pratiques :
réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, étude de systèmes de désherbage alternatif, mise en place de citernes de récupération d'eau de pluie, respect scrupuleux des obligations liées à la protection des milieux aquatiques.
L'ensemble du personnel est sensibilisé et formé à ces nouvelles pratiques.
Les investissements récents réalisés sont l'achat de matériels (saleuse, camions, tondeuse et autres véhicules), pour un montant de 72 000 €.

Assainissement collectif

Le service d'assainissement collectif est géré en délégation de service public : affermage à la société Veolia Eau.
Il regroupe les réseaux d'assainissement collectif et les unités de traitement des communes de Lignières, Châteauneuf, Venesmes et St Symphorien. Cela représente au total 25 km de canalisations, 11 postes de refoulement et 6 stations d'épuration pour une population raccordée de 1 606 habitants à Lignières et 2 980 habitants pour Châteauneuf, Venesmes et Saint Symphorien.
Des études récentes à Châteauneuf et à Lignières ont mis en évidence le vieillissement des installations de traitement et des investissements importants seront réalisés dans les années à venir : réhabilitation des réseaux, construction de nouvelles stations d'épuration répondant aux normes de rejet actuelles.
Le budget 2011 du service assainissement s'élève à 212 885 € en investissement et à 196 452 € en fonctionnement.
Tous les documents concernant le service d'assainissement collectif sont consultables au siège de la CDC.

Éric Jullien

Développement économique, tourisme et communication

Vice-président : Jean-Roger Mathé
Membres de la commission : *Mme et MM. Jean Guillot, Jean-Marie Brochard, Élisabeth Barbier, Laurent Jouanin, William Pelletier, Robert Delmas*

En consacrant une vice-présidence à la recherche du développement économique, au tourisme et à la communication, notre communauté de communes affirme clairement son souhait de promotion de nos territoires et conforte ainsi ses ambitions.

Notre CDC, par son histoire et sa géographie, appartient au monde rural, mais possède aussi un maillage artisanal important ; son réseau d'entreprises donne vie à notre territoire. Elle souhaite participer au développement de ses multiples activités : par exemple avec l'Agence de Développement économique du Cher qui souhaite un recensement des zones d'implantation industrielle possibles, ou avec le Pays Berry St Amandois qui souhaite insuffler une dynamique propre aux développements économiques, ou avec la Chambre d'agriculture où de jeunes agriculteurs souhaitent dynamiser la filière bois, ou encore dans le secteur privé où d'intéressants projets de méthanisation voient le jour : la CDC se doit d'être attentive à ces développements et d'accompagner, dans le cadre de ses compétences, toutes ces actions.

En matière de communication, ce journal est une première pierre à l'édifice. Il doit être complété par tout ce que notre époque met à notre disposition. Le site Internet, en construction, doit devenir un outil au service de tous, habitants, touristes, artisans, entreprises. L'Agence de Développement du Tourisme, réunissant récemment les acteurs de ce secteur, a insisté sur l'aspect incontournable de la maîtrise et de l'utilisation des moyens modernes de communication.

En matière de tourisme, notre nouvelle CDC ne part pas sans atout : ses actions s'insèrent dans les projets développés par l'Agence de Développement du Tourisme. Le Point accueil info de Châteauneuf assure le bon fonctionnement du gîte de la communauté de communes et de ses 46 places (coefficient de remplissage très satisfaisant). Il a également pour mission d'accueillir, de conseiller, de promouvoir, et d'animer différentes actions en faveur du tourisme. Son site est également très visité : **http://chateauneufsurcher.com/blog/gite/.**
On ne dira jamais assez que, sur le plan du patrimoine, nos territoires n'ont rien à envier à d'autres régions où le tourisme est davantage mis en avant.

La proposition culturelle doit aussi connaître un nouvel essor et notre participation aux actions entreprises avec le contrat culturel de territoire est porteuse d'espoir.

Jean-Roger Mathé

Projets portés par la communauté de communes ABC

Cette première année a vu la mise en route de la nouvelle communauté de communes. Il a fallu répartir les matériels et les ressources humaines entre les trois pôles de Lignières, Châteauneuf et Bigny-Vallenay. L'entretien de la voirie et la gestion des espaces verts ont été gérés de façon satisfaisante, pour la plus grande satisfaction des communes. Par ailleurs, une réflexion sur des projets a été initiée. La liste suivante, non exhaustive, a retenu l'attention.

■ Aérodrome de Serruelles

L'aérodrome est en phase de croissance. Le stockage de ses avions pose problème. Les hangars sont très anciens, les utilisateurs souhaitent la construction de nouveaux lieux de stockage pour les avions et ULM.

■ Structure d'hébergement de Lignières

À la suite du transfert de la maison de retraite dans les locaux nouvellement créés, les anciennes structures se trouvent libres. Il s'agit d'un gros potentiel de logement. Il semble souhaitable, compte tenu de la pénurie en matière d'hébergement, de réfléchir à une utilisation rationnelle de ces bâtiments (hébergement touristique de courte durée, hébergement pour les structures environnantes).

■ Minibus pour les centres de gestion de l'enfance et de la jeunesse

La politique de la CDC en matière de jeunesse et petite enfance est ambitieuse. L'étendue du territoire, avec les 3 pôles de Lignières, Châteauneuf et Bigny-Vallenay, impose une organisation de transport. L'achat d'un minibus semble s'imposer.

■ Zone d'intérêt touristique à Lapan

La commune de Lapan possède déjà des structures permettant un accueil touristique (Gîtes). Elle souhaite, pour développer sa proposition, aménager en bordure du Cher le ru qui le longe, créant ainsi une zone de promenade en valorisant les chemins communaux qui s'y trouvent.

■ Agrandissement de l'Auberge de Chavannes

L'Auberge de Chavannes, multiservice de la CDC, fonctionne avec une remarquable fréquentation. Sa taille (salle et cuisine) la limite dans ses possibilités d'accueil. Il serait donc nécessaire d'envisager une extension de la salle par la construction d'une véranda et d'augmenter la cuisine par l'aménagement du perron attenant.

■ Investissement en matériels pour les services techniques

Pour mieux assurer notre compétence sur un domaine vaste de 350km², les services techniques ont besoin de nouveaux matériels. Il faut envisager l'acquisition d'un nouveau tracteur, d'une épareuse, d'un broyeur de branches et le maintien en usage du matériel existant.

Coordonnées : Communauté de communes Arnon Boischaut Cher
Centre administratif : 2, rue brune
18190 Châteauneuf sur Cher
Tél 02 48 60 42 74 / Fax 02 48 60 44 07
Courriel : comcom.abc@orange.fr
Ouverture : du lundi au jeudi
de 8h30 à 12h / 13h30 à 17h30
Vendredi de 8h30 à 12h / 13h30 à 16h30
Centres techniques :
Pôle de Lignières : 02 48 60 28 67
Pôle de Châteauneuf / Cher : 02 48 60 22 71
Gymnase de Lignières : 02 48 60 27 82
Point Accueil info :
02 48 60 88 67 / 06 14 58 08 35
Aérodrome de Serruelles :
02 48 40 01 96
Courriel : unac@club-internet.fr
Service enfance jeunesse : 06 12 10 06 19
Courriel : abc.enfance.jeunesse@gmail.com

Création - Réalisation Imprimerie Saint-Amandoise - Tél. 02 48 96 21 43 - Merci à Annabelle Lucas, stagiaire Estacom, pour sa contribution à la parution de ce journal.